



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MATRICE DES MESURES DE LA SITUATION INITIALE VERS UNE EDUCATION PHYSIQUE INCLUSIVE DE QUALITE A MADAGASCAR

INTRODUCTION : La publication des Directives sur l'éducation physique de qualité par l'UNESCO en 2015

Message d'avant-propos par IRINA BOKOVA , Directrice Générale de l'UNESCO : L'UNESCO est l'agence des Nations Unies chargée de promouvoir l'éducation physique et le sport à travers une action concertée, collaborative et participative afin de soutenir l'épanouissement de chaque individu. Notre vision est claire – l'éducation physique et le sport sont essentiels au développement de la jeunesse, à la santé, et contribuent à la construction de sociétés plus résilientes, et à la lutte contre la violence. Pour réussir, l'action des Gouvernements et le soutien de la communauté internationale sont indispensables.

Ces Directives sur l'éducation physique de qualité s'appuient sur trois principes fondamentaux – égalité, sauvegarde et participation effective – et elles sont conçues pour aider les Etats membres à développer et à consolider une politique et une pratique inclusive, afin de garantir les compétences physiques de chaque fille et garçon. Les enjeux sont considérables. « ***L'investissement public dans l'éducation physique est largement compensé par les dividendes élevés de l'épargne en matière de soins de sante et d'objectifs éducatifs.*** » La participation à l'éducation physique de qualité s'est révélée être un facteur pour encourager une attitude positive envers l'activité physique, pour diminuer le taux des jeunes s'engageant dans des comportements à risque et à influencer positivement la performance académique, tout en fournissant une plate-forme plus large pour l'inclusion sociale. L'éducation physique expose les jeunes à un éventail d'expériences qui leur permettent de développer les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour profiter au maximum de toutes les opportunités qui existent aujourd'hui et de définir de nouvelles formes de citoyenneté mondiale. Pourtant, malgré ce pouvoir avéré de l'éducation physique, nous assistons à ***un déclin global dans sa pratique. Ce déficit contribue à alimenter une crise mondiale de la sante – des estimations prudentes estiment que l'inactivité physique serait responsable de la mortalité mondiale a hauteur de 6 %.*** Ces Directives ont été élaborées en partenariat avec la Commission Européenne, le Conseil international pour l'Education physique et la Science du sport (CIEPSS), le Comité International Olympique (CIO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau des Nations Unies pour le Sport au service du Développement et de la Paix (UNOSDP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de contribuer à l'enseignement d'une éducation physique de qualité pour l'ensemble des tranches d'âge allant de la petite enfance jusqu'à la fin du cycle secondaire. A cet égard, les présentes Directives fournissent un cadre destiné à aider les décideurs (c'est-à-dire, les chefs de département et les hauts fonctionnaires au sein des ministères concernés) à redéfinir la politique en matière d'éducation physique afin d'accélérer le développement du capital humain dans ses multiples dimensions d'une manière unique et exhaustive.

Les utilisateurs de ces Directives bénéficieront de la prise en compte de données de référence sur l'enseignement de l'Education physique de qualité (EPQ) et la formation des enseignants y afférente, de listes de contrôle pour renforcer la prestation de services éducatifs, des exemples de bonnes pratiques et **d'une matrice de mesures permettant d'élaborer une éducation physique inclusive de qualité dans le cadre d'un cycle politique complet.**

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>3-Des opportunités d'engagement multisectoriel et multipartite existent-elles à la fois au niveau des politiques et des pratiques ?</i></p>	<p>-A Madagascar, l'éducation physique dans sa gestion technique et administrative est l'apanage exclusif de deux Ministères (Education Nationale, Formation Technique et professionnelle) suivant les dispositions de l'article 8 de la loi 97-014 ;</p> <p>-Aucune collaboration intersectorielle et multipartite n'existe ni au niveau des politiques (vision stratégique, programmes opérationnels), ni au niveau des pratiques (entre institutions et parties prenantes)</p>	<p>-Existence de Décret interministériel instituant le Conseil National pour Education Physique et la Science du Sport (CNEPS)</p> <p>-Existence d'une Association Nationale des Enseignants d'Education Physique et d'un Syndicat des Enseignants d'EPS</p>	<p>-Promouvoir la collaboration intersectorielle et multipartite en vue d'élaborer une politique intégrée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport pour les enfants et les jeunes gens, et établir le dialogue entre les parties prenantes.</p>
<p><i>4-Un consensus clairement défini et une compréhension commune ont-ils été établis entre les décideurs et les praticiens concernant les priorités pour l'EPS ?</i></p>	<p>Il n'existe pas de dialogue et de consensus entre les décideurs et les praticiens concernant les priorités pour l'éducation physique tant au niveau des programmes de cours que de la formation des enseignants</p>		<p>-Développer le dialogue entre les décideurs et les praticiens afin d'établir un consensus sur les priorités pour l'éducation physique tant au niveau des programmes de cours que de la formation des enseignants</p>

AXE 2 : LE PROGRAMME SCOLAIRE DOIT ETRE FLEXIBLE ET ADAPTABLE

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>5-Ces politiques prennent-elles en compte les différences de besoins et de méthodes pédagogiques des jeunes, notamment les personnes handicapées, les filles et les élèves issus des groupes minoritaires ?</i></p>	<p>-Les orientations éducatives fixées par l'arrêté N°10.869/2015/MEN/SG/SLDC du 03 février 2015 portant organisation transitoire de la méthode pédagogique, les programmes scolaires de l'éducation physique et les fiches de répartition annuelle des objectifs pédagogiques à Madagascar ne reconnaissent pas les différences de besoins et de méthodes pédagogiques pour intervenir auprès d'un large éventail d'apprenants ; notamment auprès de personnes handicapées ; -Les méthodes utilisées manquent de souplesse et ne laissent la place qu'à un seul type d'enseignement.</p>		<p>-Développer des politiques qui reconnaissent la nécessité de disposer de différentes méthodes pédagogiques pour répondre aux divers besoins, afin d'apporter un soutien éducatif à tous les apprenants ; -Promouvoir les méthodes de planification de l'éducation fondées sur les besoins éducatifs individuels.</p>
<p><i>6-Le programme scolaire est-il inclusif, et autorise-t-il des changements des méthodes de travail en fonction de l'environnement ?</i></p>	<p>-Les programmes d'enseignement à Madagascar sont prescriptifs et rigides ; et n'autorisent aucune adaptation à des besoins individuels spécifiques. Cf : voir programmes prescriptifs vers des disciplines sportives en primaire</p>		<p>-Fournir un soutien pour revoir les programmes existants en s'appuyant sur les expériences des praticiens ; et concevoir des programmes ouverts, souples, adaptables à différents styles d'enseignement et de contenu ; -Fournir aux enseignants les ressources, la formation et le personnel qui leur permettraient d'adapter les programmes scolaires par rapport aux besoins spécifiques des élèves notamment les personnes handicapées, les jeunes filles...</p>

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>7-Le programme scolaire prend-il en compte l'évolution de la société et les besoins et intérêts des jeunes ?</i></p>	<p>-Les programmes d'enseignement à Madagascar sont axés principalement et exclusivement vers les pratiques des disciplines sportives, ne prennent pas en compte ni l'évolution de la société malgache ni la façon dont celle-ci influence les besoins et les intérêts des jeunes -Les programmes ne parlent pas du savoir faire physique qui est la clé de l'EPQ et ne prévoient en aucun moment la nécessité de respecter un ancrage sociétal du cours</p>	<p>L'intégration des principes de l'EPQ est déjà mise en place au niveau de nouveaux programmes de formation de l'ENS</p>	<p>-Revoir les programmes en accord avec les praticiens pour qu'ils respectent les principes d'une EPQ qui s'ajustent constamment sur l'évolution de la société malgache</p>
<p><i>8-Est-il possible d'adapter le programme scolaire pour répondre à des besoins culturels spécifiques et inclure les activités et jeux traditionnels ?</i></p>	<p>Actuellement, les programmes scolaires ne célèbrent pas le patrimoine culturel et ne permettent pas l'inclusion des activités et jeux traditionnels</p>	<p>L'intégration jeux traditionnels est déjà mise en place au niveau des programmes de formation de l'ENS</p>	<p>-Ouvrir les programmes scolaires aux activités et jeux traditionnels pour promouvoir et disséminer la culture malgache</p>

AXE 3 : DES PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES DEVRAIENT ETRE ETABLIS ENTRE LES ECOLES ET LES ORGANISATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>9-Les politiques soulignent-elles le rôle important de l'école dans la création de liens avec les organisations sportives communautaires pour promouvoir la participation aux APS parascolaires et soutenir l'engagement des enfants à l'égard de l'activité physique tout au long de la vie ?</i></p>	<p>-Des décrets interministériels encouragent l'école et les autres acteurs impliqués dans l'activité physique et/ou le sport à développer des partenariats.</p> <p>-En revanche, les observations informelles ne permettent pas de considérer que ces recommandations sont appliquées.</p>		<p>-Veiller à la mise en œuvre de ces décrets favorisant le développement des partenariats ;</p> <p>-Identifier les bonnes pratiques et en assurer la promotion ;</p> <p>-Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de nouveaux projets</p>
<p><i>10-Un budget spécifique a-t-il été alloué pour soutenir le développement de ces partenariats ?</i></p>	<p>-Sur le plan national, rien n'est prévu pour soutenir le développement de ces partenariats ;</p> <p>-Au niveau des collectivités, aucune donnée n'est disponible à ce moment.</p>		<p>-Créer un système de mobilisation des ressources locales et/ou régionales pour la promotion et le développement de ces partenariats durables entre l'école et les organisations sportives communautaires ;</p> <p>-Identifier les bonnes pratiques et en assurer la promotion ;</p> <p>-Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de nouveaux projets</p>

AXE 4 : LES MESURES DE SUIVI ET D'ASSURANCE QUALITE SONT NECESSAIRES POUR AMELIORER LA PLANIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES A L'INTENTION DES DECIDEURS PUBLIEES PAR L'UNESCO EN 2015
<i>11-Les attentes en matière de suivi et d'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique de qualité ont-elles été définies ?</i>	-Politiques en matière de suivi et d'évaluation inexistantes ou non formulées ; -Il existe des attentes fortes des enseignants d'EPS d'avoir l'évaluation des pratiques dans l'enseignement public et privé		-Sensibiliser les autorités sur l'importance de la mise en place d'un suivi et de l'évaluation des pratiques dans les écoles
<i>12-Des systèmes et des outils transparents ont-ils été mis en place à des fins de suivi et d'évaluation ?</i>	-Aucun système de suivi et d'évaluation n'est mis en place à tous les niveaux ; en plus, le texte publié par le MEN en février 2016 écarte l'EPS des disciplines scolaires pour lesquelles le poste d'inspecteur est prévu		-Concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation pour chaque niveau (national, régional, communal) et y inclure le suivi de l'allocation de temps de cours ; -Nécessité impérative d'avoir des inspecteurs spécifiques pour l'éducation physique (diplômes d'enseignant certifié en EPS, expériences professionnelles, formations complémentaires) -Besoin de former des conseillers pédagogiques qui assurent la qualité de l'éducation physique tout au long de parcours scolaire (du préscolaire jusqu'à l'université)
<i>13-Les résultats sont-ils utilisés pour améliorer la planification et les pratiques ?</i>	-Système inexistant ; donc résultats inexistant à Madagascar		-Mise en place d'une collecte d'information systématique (qualitative et quantitative) par les inspecteurs et conseillers pédagogiques en EP au niveau de chaque Région et Commune ; -Mise en place d'une procédure pour exploiter les données afin d'améliorer constamment la qualité de l'enseignement de l'EPS

AXE 5 : LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DOIT S'ARTICULER AUTOUR D'UN ENSEMBLE DE CRITERES QUI DECRIVENT LES PRINCIPES DE BASE DE L'EPQ

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>14-Des critères ont-ils été établis en vue de définir les attentes, les responsabilités professionnelles, les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour assurer l'enseignement de l'EP ?</i></p>	<p>Il n'y a jamais eu d'évaluation des programmes de formation des enseignants d'EPS</p>	<p>L'ENS a mis en œuvre depuis 2014 de nouveaux programmes suite une réflexion étayée par la littérature scientifique internationale dans la perspective de former des enseignants capables de respecter les principes d'une EPQ conforme aux exigences de développement socio-économique et culturel du pays</p>	<p>-Appuyer cette démarche et élargir à tous les niveaux dans une logique de coopération multisectorielle et multipartite (public et privé) ;</p> <p>-Etablir des critères en vue de définir les attentes, les responsabilités professionnelles, les connaissances, les compétences et les notions nécessaires pour assurer l'enseignement de l'EP à tous les niveaux de l'enseignement.</p>
<p><i>15-Les politiques prônent-elles une réforme radicale de la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants en vue d'initier ces derniers à des approches inclusives de l'éducation ?</i></p>	<p>-La formation initiale des instituteurs (préscolaire, primaire) est insuffisante, voir même inexistante pour les maîtres FRAM</p> <p>-Aucune formation continue n'existe à Madagascar pour les enseignants d'EPS ;</p> <p>-Dans des établissements privés ; les personnes qui assurent l'enseignement de l'EPS n'ont pas de formation spécifique et agréée en EPS ; ils ne suivent pas non plus de formation continue.</p>	<p>Au niveau de la formation initiale, les maquettes des nouveaux programmes de l'ENS intègrent les approches inclusives</p>	<p>-Enrichir la formation initiale des instituteurs en EPS ;</p> <p>-Développer des modules de formation complémentaires pour les enseignants d'EPS qui n'ont pas de formation spécifique et agréée en EPS ;</p> <p>-Assurer la formation continue de l'ensemble des enseignants de l'EP en fonction de leurs besoins</p>
<p><i>16- Les programmes de Formation des enseignants d'EPS permettent-ils aux stagiaires d'acquérir les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour assurer l'enseignement d'une EPQ ?</i></p>	<p>Les enseignants en EPS n'ont pas nécessairement bénéficié d'expériences spécifiques en matière d'éducation physique de qualité, tout particulièrement en termes d'inclusion.</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles maquettes, l'ENS propose à tous ses étudiants de réaliser des stages de familiarisation avec tous les milieux d'intervention des éducateurs physiques</p>	<p>-Permettre aux enseignants en fonction de suivre des modules de formation continue sur cette thématique ;</p>

AXE 6 : DES ENSEIGNANTS BIEN FORMES DOIVENT ETRE AFFECTES A TOUS LES NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>17-Les enseignants spécialisés en éducation physique sont-ils suffisants à tous les niveaux de l'enseignement ?</i></p>	<p>Tous les indicateurs montrent que les effectifs existants sont très largement insuffisants (voir les données du MEN)</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Veiller à ce que l'attente concernant l'assurance de la prise en charge de l'éducation physique par un enseignant qualifié à tous les niveaux de l'enseignement soit inscrit dans les politiques ; -Permettre à l'ENS d'augmenter le nombre des étudiants en formation -Multiplier le nombre d'institutions universitaires de formation en EPS travaillant en réseau ; -Charger l'ENS, l'INFP et l'ANS de développer des certificats spécifiques à l'enseignement de l'EP, validés par l'UNESCO, accessibles à des publics variés, capables d'enseigner une EPIQ en conformité avec les titres existants du MEN ; -Encourager la participation dans ces formations de personnes-ressources issues des forces vives au niveau de communautés (nationale et internationale) ; -Mettre en place des mesures pour que les enseignants en EPS en fonction qui ne sont pas qualifiés soient obligés de suivre des modules de formation complémentaires pour obtenir les certificats susmentionnés ; -Obliger tous les établissements publics et privés à engager des enseignants en EPS détenteurs de titres requis ;
<p><i>18- Les professeurs affectés à l'enseignement de l'éducation physique dans le cycle primaire sont-ils tenus d'être des spécialistes de la matière ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Il n'existe actuellement aucune exigence de faire appel à des enseignants spécialistes de l'éducation physique dans le cycle primaire ; -Les enseignants généralistes du cycle primaire ne reçoivent pas une formation suffisante pour dispenser une éducation physique de qualité 		<ul style="list-style-type: none"> -Procéder à un examen (une évaluation) des programmes de FEEP (Formation des Enseignants d'Education Physique) et des formations pédagogiques du primaire actuellement dispensés ; -Prendre la responsabilité d'augmenter la qualité et la quantité des programmes de FEEP proposés à l'échelle du territoire en collaboration avec les praticiens universitaires et les centres/instituts de formation existants (tant en formation initiale qu'en formation continue)

AXE 7 : L'IMPORTANCE DE L'INCLUSION DOIT ETRE MISE EN EVIDENCE PAR LA CREATION D'UN CADRE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC) POUR LES ENSEIGNANTS EN EXERCICE

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p>19- Un cadre clairement défini a-t-il été établi en vue de proposer des programmes de PPC qui prennent en compte la nécessité, pour les enseignants, de réactualiser et renouveler leurs connaissances de manière régulière ?</p>	<p>-A Madagascar, le PPC ou Perfectionnement Professionnel Continu n'est pas obligatoire pour les enseignants en exercice</p> <p>-Les programmes de PPC sont inexistantes</p>		<p>-Mettre en place un cadre clairement défini pour le PPC, qui précise les attentes par rapport à une participation régulière des enseignants en service aux opportunités de perfectionnement professionnel continu ;</p> <p>-Développer des programmes PPC à tous les niveaux de l'enseignement</p>
<p>20- Des programmes ont-ils été mis en place pour soutenir le perfectionnement des enseignants ?</p>	<p>-A Madagascar, le manque de clarté des procédures et l'absence d'incitations n'encourage pas les enseignants à se former tout au long de leur carrière ;</p> <p>-De manière informelle, l'on peut avancer que les enseignants ne sont pas sollicités et ne se portent pas eux-mêmes volontaires pour participer à des opportunités de perfectionnement en matière d'inclusion</p>		<p>-Formaliser l'obligation des enseignants de se former tout au long de leur carrière ;</p> <p>-Valoriser la participation à des activités de formation en cours de carrière grâce à des mesures incitatives ;</p> <p>-Faciliter l'accès aux formations de PPC en fonction des besoins de perfectionnement des enseignants</p> <p>-Créer et animer des communautés de pratique au niveau local en mobilisant le partage des compétences particulières et des bonnes pratiques dans les domaines de l'EPQ</p>

AXE 8 : LE FINANCEMENT EST-IL SUFFISANT POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLETE DE L'ENSEIGNEMENT DISPENSE AU TITRE DE L'EPQ AINSI QUE DES INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS ET RESSOURCES QUI LUI SONT ASSOCIEES ?

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p><i>21- Les politiques encouragent-elles une budgétisation qui cible l'enseignement de l'éducation physique de qualité (EPQ) ?</i></p>	<p>-Il y a un manque réel de transparence et de visibilité sur les budgets dédiés à l'EPS tant sur le plan national que local</p>		<p>-Rendre transparents les budgets dédiés à l'EPS ;</p> <p>-Trouver les financements nécessaires à la mise en place et au suivi des recommandations relatives à la Déclaration de Berlin (MINEPS V, 2013) et à la charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du Sport;</p> <p>-Décentraliser l'allocation des fonds au sein du système éducatif</p>
<p><i>22- Les installations, les équipements et les ressources en place favorisent-ils l'inclusion et l'accessibilité de tous les élèves ?</i></p>	<p>-Malgré l'existence de textes relatifs à l'obligation de construction d'infrastructures sportives dans les écoles, il n'y a pas de suivi de leur effectivité ;</p> <p>-Les terrains et les espaces naturels disponibles sont « sous-exploités » et ne sont pas aménagés au service de l'éducation physique pour la plus grande majorité des écoles établies en milieu rural à Madagascar.</p> <p>-Les installations accessibles aux personnes handicapées sont inexistantes dans presque tous les établissements scolaires ;</p>	<p>-Il existe des exemples de bonnes pratiques au niveau de certaines écoles spécialisées</p>	<p>-Identifier et disséminer les bonnes pratiques soulignant l'utilisation d'infrastructures et de moyens minimaux pour la pratique de l'EP ;</p> <p>-Encourager l'utilisation rationnelle des infrastructures et des espaces naturels existants pour la pratique de tous les élèves ;</p> <p>-Veiller l'accès de tous les élèves à des environnements physiques et sociaux sûrs, sains et protecteurs.</p>

AXE 9 : DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DEVRAIENT ETRE MENEES POUR METTRE EN EVIDENCE L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION A L'EPQ POUR LA SOCIETE DANS SON ENSEMBLE

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p>23- <i>La sensibilisation en faveur de l'EPQ est-elle importante et communicable à l'échelle de la société au sens large ?</i></p> <p>24- <i>Des stratégies de communication ont-elles été mises en place pour promouvoir les valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport aux niveaux local et national ?</i></p>	<p>-Aucune stratégie n'a été mise en place pour communiquer les valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport à un public large et diversifié</p>		<p>-Lancer des stratégies de communication axées sur la sensibilisation aux valeurs intrinsèques et extrinsèques de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport ;</p> <p>-Diffuser largement les messages orientés vers la promotion de l'EPQ, grâce à des initiatives de médias nationaux et locaux, dans un langage qui ait du sens pour les divers groupes de la population</p>
<p>25- <i>L'éducation physique bénéficie-t-elle du même statut que les autres matières ?</i></p> <p>26- <i>Les chefs d'établissement, les enseignants d'autres disciplines, les parents d'élèves et les membres de la communauté élargie accordent-ils à l'EPS la même importance qu'à d'autres matières ?</i></p>	<p>-L'éducation physique ne bénéficie pas du même statut que les autres matières d'enseignement (tant en termes du volume horaire d'enseignement que le coefficient aux examens officiels). Exemple : présence limitée de l'EPS dans le syllabus consacré au module « Pédagogie et didactique générale » de la formation des instituteurs (MEN, Avril 2015)</p>		<p>-Elaborer des stratégies visant à promouvoir l'EPQ tout au long de la scolarité, auprès de tous les acteurs de la relation pédagogique (décideurs politiques, chefs d'établissements, équipe éducative, parents, communauté...).</p>

QUESTIONS POLITIQUES	LACUNES A COMBLER POUR MADAGASCAR	BONNES PRATIQUES	ACTIONS SUGGEREES SUIVANT LES DIRECTIVES DE L'UNESCO (2015) A L'INTENTION DES DECIDEURS
<p>27-<i>Les stratégies de communication mettent-elles en évidence l'importance de l'inclusion de tous les élèves au sein de l'éducation physique ?</i></p>	<p>-Il n'y a pas de stratégie de communication à propos de l'EPS inclusive</p>		<p>-Mettre en œuvre une campagne d'information promotionnelle, qui mette en avant l'importance de l'éducation physique pour tous les jeunes, notamment les filles et les personnes handicapées ou issues de groupes minoritaires, dans un langage qui ait du sens pour les divers groupes de la population</p>
<p>28- <i>Des programmes de recherche correctement financés, conçus dans le but de soutenir l'élaboration de stratégies fondées sur des données probantes pour l'enseignement de l'EPQ ont-ils été créés ?</i></p> <p>29-<i>Les priorités de la recherche axées sur les tendances observées actuellement au sein de l'éducation physique visent-elles à créer une base de données factuelle relative à des questions telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, la promotion des valeurs et la capacité de l'EPS à contribuer à l'intégrité physique et mental, et au bien-être social ?</i></p>	<p>-A Madagascar, les programmes de recherche sont inexistant faute de directives et de financements</p>	<p>-Des recherches existent au niveau de l'ENS, sur base d'initiatives individuelles et sur fonds propres des étudiants</p>	<p>-Identifier des axes de recherche prioritaires en matière d'EP, d'AP et de Sport ;</p> <p>-Mobiliser et allouer des moyens suffisants pour conduire les recherches prioritaires, appliquées et participatives et centrées sur les besoins de la société malgache ;</p> <p>-Assurer la coordination des équipes de recherche ;</p> <p>-Veiller à la dissémination et à l'exploitation des résultats vers le terrain ;</p> <p>-Assurer la publication et la large diffusion de bonnes pratiques et des travaux de recherche</p> <p>Développer des partenariats de recherche au niveau local, national et international</p>
<p>30-<i>Les enseignants sont-ils engagés dans le processus de la recherche ?</i></p>	<p>Actuellement, les enseignants de quelque niveau que ce soit ne sont pas incités officiellement à s'engager dans un processus de recherche scientifique</p>	<p>Dans le système LMD pratiqué actuellement au niveau de l'ENS, les futurs enseignants sont formés à une pratique réflexive qui constitue les prémices d'une éducation à la recherche</p>	<p>Encourager les enseignants en service à s'engager dans un processus continu de réflexion critique ; Favoriser le partage des connaissances par le biais de recherches participatives ; Développer des réseaux de recherche et des partenariats ; -Impliquer les enseignants d'EPS dans la collecte des données factuelles</p>

